



Communiqué AUTONOME

CHSCT du 12 mai 2022

Vos représentants Autonomes étaient présents ce jeudi 12 mai pour la première séance de l'année du CHSCT. Les points suivants ont été présentés :

√ **Élection du secrétaire du CHSCT pour l'année 2022 ;**

Pour l'année 2022, le SA SPP-PATS 83 ayant la charge du secrétariat, Cédric Leroy membre titulaire a été proposé et élu secrétaire du CHSCT.

√ **Avis sur le rapport annuel de Santé Sécurité et conditions de travail 2021 ;**

Ce rapport fait ressortir une nouvelle fois le manque d'effectifs tant SPP que PATS. Nous remarquons que la pyramide des âges atteint maintenant la moyenne d'âge pour les agents entre 45 et 49 ans. Il y a là une alerte sur le besoin de rajeunissement et le recrutement en est une solution.

Concernant le **Réseau Hygiène et Sécurité**, seul 7 agents participent à ce réseau contre 9 en 2020. Des orientations de développement sont attendues.

Pour le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**, document réglementaire de notre établissement c'est le statu quo ! Nous sommes dans l'attente de la reprise de sa rédaction dont nous proposons notre participation depuis des années. Une nouvelle méthode devrait simplifier sa rédaction par le biais d'un logiciel dédié.

Le **Registre Hygiène et Sécurité** sera prochainement accessible sur le portail du SDIS 83 dans « mes démarches ». C'était une demande des Autonomes.

Sur **les agressions et incivilités** envers les personnels du SDIS 83, le chiffre est en baisse par rapport à 2020, nous restons réservés sur celui-ci. La crainte légitime de représailles en cas de dépôt de plainte par la non-anonymisation des celle-ci conduit souvent à ne pas aller au bout de la procédure. Nous vous rappelons qu'il est important de signaler toutes agressions physique ou verbale envers un personnel du SDIS. Un accès sur le portail du SDIS est disponible pour signaler toutes agressions ou incivilités dont vous pourriez être victime. **Nous pouvons vous conseiller si nécessaire.**

Les **dispositifs de signalements et d'assistantes sociales** mis en place depuis 2020 ont permis d'apporter un soutien aux personnels ayant sollicité ces services une nouvelle fois en 2021.

Avis favorable des 2 collèges de représentants

√ **Avis sur le rapport annuel de médecine de prévention 2021 ;**

Ce rapport a été complété dans sa présentation du rapport de médecine d'aptitude. Sur ce point nous avons demandé que soit mis en place **le suivi médical post-professionnel** pour les agents partant à la retraite.

Pour info : Le suivi médical post professionnel consiste en examens de dépistage destinés à détecter la présence d'une maladie liée à une substance cancérigène qui aurait été contractée au cours de l'activité professionnelle.

Sur le **rapport annuel de médecine de prévention**, nous avons demandé quelles étaient les orientations de développement pour ce service. Le décret du 13 avril 2022 permet le développement de la pluridisciplinarité dans les services de médecine préventive. Les missions du service de médecine préventive sont assurées par les membres d'une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail.

Avis favorable des 2 collèges de représentants

√ **Avis sur le règlement intérieur du CHSCT ;**
Avis favorable des 2 collèges de représentants

√ **Points développés par le Groupement Fonctionnel Patrimoine ;**

- Sur le projet de réhabilitation du Cis la Seyne Nord, les avancées du dossier prévoient une livraison pour fin d'année 2023. Le projet prévoit un nouvel aménagement du bâtiment avec la création de nouvelles remises, une aire de lavage, la sécurisation de la caserne et une réfection de la zone de vie. Les agents du Cis ont pu échanger et participer à la conception de ce projet qui était attendu maintenant depuis bien longtemps. Nous regrettons de ne pas avoir été sollicités en amont de l'avant-projet définitif comme cela a pu être fait sur d'autres projets de construction.
- Pour le Cis Le Beausset, situation que nous avons faite remonter au CHSCT de mai 2021, des travaux d'étanchéité sont prévus afin d'effectuer les réparations et les fissures.

√ **Points développés par le Service SSQVS ;**

- Formation pour la sécurité des personnels : Ces formations concernent des CACES, les habilitations électriques et des travaux en hauteur.
- Sécurisation des accès du Cis GRIMAUD avec la mise en place de feux tricolores pour la sécurisation de la sortie de la caserne.

√ **RETEX sur le cycle de travail expérimental des salles opérationnelles ;**

Nous avons demandé que soit remis en place dans l'organisation du cycle de travail **les « nuits sautées » pendant la période estivale**. L'expérimentation du régime de travail lors de la saison dernière avait fait ressortir ce problème. L'administration n'y voyant pas d'opposition, une modification sera apportée à ce régime de travail.

√ **Point de situation FuTox, reprise des travaux et mesures mises en œuvre ;**

Nous attendons sur ce sujet la reprise des échanges pour la mise en œuvre des travaux qui ont débuté et le déploiement des kits de nettoyage pour les engins incendies en attente depuis plus d'un an. Le développement des laveries se poursuit sur le département avec une création à Fayence. Pour l'opération, le SSO sera engagé maintenant systématiquement lors du déclenchement du niveau de chef de colonne.

√ **Point de déploiement des chaussons type A ;**

Ce sujet que nous avons présenté en 2016, aboutit enfin et voit le déploiement de chaussons HAIX dans les Cis depuis le début d'année dans le cadre du dossier FuTox mais également pour l'amélioration des conditions de travail en prévention des TMS.

√ **Application par le SDIS du Var de la circulaire sensibilisation et formation secouriste en santé mentale du 23 février 2022 ;**

La volonté nationale sur ce point est de sensibiliser les fonctionnaires à ce risque sur le même principe que les gestes qui sauvent. Cette formation au même titre que celle sur les violences sexuelles et sexistes doit être inscrite au programme annuel de prévention.

Vos représentants Autonomes, restent à votre écoute et disponibles pour échanger avec vous.

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS 83

BP 653
83053 TOULON CEDEX

06 18 57 01 93

president@saspp-pats83.org
www.saspp-pats83.org